

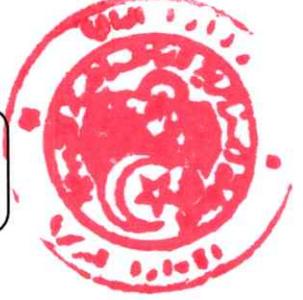
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité

المديرية العامة للخزينة والمحاسبة
قسم التسيير المحاسبي
للعمليات المالية للخزينة
العمومية

INSTRUTION N° 17 DU

09 DEC. 2024



Objet : - Gestion comptable du Centre de Recherche en nanosciences et nanotechnologies.
- Création du sous-compte n°173 au sein du compte 402 003 « établissements publics nationaux –service financier ».

Références : - Décret exécutif n°24-323 du 1^{er} octobre 2024 portant création d'un centre de recherche en nanosciences et nanotechnologies ;
- Décret exécutif n°11-396 du 24 novembre 2011, modifié, fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique ;
- Arrêté n°85 du 13 novembre 2024 portant désignation de Monsieur le Trésorier Principal en qualité d'agent comptable auprès du Centre de Recherche en Nanosciences et Nanotechnologies.

I – DISPOSITIONS GENERALES :

Le décret exécutif n°24-323 du 1^{er} octobre 2024, visé en référence, a créé le Centre de Recherche en Nanosciences et Nanotechnologies.

Ce centre est un établissement public à caractère scientifique et technologique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régie par les dispositions du décret exécutif n°11-396 du 24 novembre 2011 sus référencé.

Par arrêté n°85 du 13 novembre 2024 Monsieur le Trésorier Principal a été désigné en qualité d'agent comptable auprès du centre sus cité.

II – DISPOSITIONS COMPTABLES :

Pour permettre la comptabilisation des dépenses de personnel du centre précité, il est créé dans la nomenclature des comptes du Trésor, au sein du compte 402 003 « Etablissements publics nationaux –service financier » le sous-compte 173 intitulé « Centre de Recherche en Nanosciences et Nanotechnologies ».

.../...

Ce sous-compte est subdivisé en deux lignes :

- 1731 : Exercice courant,
- 1733 : OHB.

Le sous-compte 173 enregistre :

En recettes :

- les subventions de l'Etat ;
- les contributions des collectivités locales, des entreprises et organismes publics ;
- les contrats de recherche, d'expertise et de prestations de services ;
- les brevets d'invention et publications ;
- la coopération internationale ;
- les revenus des filiales de l'établissement ;
- les revenus provenant des participations ;
- les dons et legs ;
- toutes autres ressources liées aux missions de l'établissement.

En dépenses :

- les dépenses de personnel ;

Je vous demande de bien vouloir veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.



DESTINATAIRES :

Pour exécution :

- Monsieur le Trésorier Principal.

Pour information :

- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Chef de l'Inspection Générale des Finances ;
- Monsieur le Directeur Général du Budget ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Services Comptables ;
- Monsieur le Directeur des Finances du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur le Directeur du Centre de Recherche en Nanosciences et Nanotechnologies ;
- Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux du Trésor ;
- Monsieur le Trésorier Central ;
- Messieurs les Trésoriers des Wilayas.